

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL A

Sur les renforcements des capacités et le rôle des bibliothèques dans la promotion de la lecture

Notre groupe a travaillé dans une ambiance de grande implication, de participation active et je vous livre ici nos résultats sous forme de recommandations.

Nous avons six points de repère pour mener notre réflexion, les recommandations sont donc articulées autour de ses points.

I. Possibilités de collaboration entre secteur privé et public

- a. Faire un travail conjoint entre les rédacteurs (auteurs, concepteurs, illustrateurs, pédagogues, etc.) et l'équipe d'experts commis par l'éditeur, afin de finaliser par la concertation, la création du manuel, en tenant compte des apports de chaque maillon de la chaîne du livre.
- b. Avoir le réflexe d'information, de mise à disposition de statistiques, de synergie autour de la mise en œuvre de politique existante ou de sa conception.
- c. Faire une concertation dynamique et instaurer un dialogue permanent entre le secteur public et le secteur privé, qui inclut les divers maillons de la chaîne du livre, mais aussi les enseignants et les parents.
- d. Donner des formations aux métiers de livre dans les universités (Cas de la Tunisie et du Ghana) et développer des programmes de stages professionnels des étudiants au sein des entreprises éditoriales.

II. Mécanismes pour renforcer l'implication des écrivains nationaux...

- a. Création d'une commission permanente de concertation composée des spécialistes du livres et des instances ministérielles qui aliment en permanence la réflexion sur la pertinence du contenu et oriente l'activité des écrivains.
- b. Instaurer des critères de normalisation pour baliser le travail d'évaluation des manuels.
- c. Valoriser le statut de l'auteur. Reconnaissance des ressources humaines nationales. Exemple : valoriser l'expérience d'enseignants en fin de parcours par la publication de leurs expériences reconnues efficiente par leurs pairs. Statut juridique. Contractualisation. Décoration. Etc.
- d. Création de bases de données sur les auteurs potentiels de manuels scolaires (pédagogues, concepteurs, rédacteurs.)
- e. Perpétuer la bonne pratique des ateliers de création (Ecriture, illustration, etc.)

III. Comment former les éditeurs ... aux procédures des appels d'offres... ?

- a. Capitaliser les résultats des formations antérieures et organiser des formations sériees selon le type d'appels d'offres : réimpression – édition de nouveaux livres – autres matériels éducatifs...

- b. S'adresser aux autorités de passation de marchés publics pour animer ces formations, notamment la Chambre du Commerce.
- c. Enfin, sur ce point, notre groupe s'est posé la question de savoir s'il fallait continuer avec la pratique des appels d'offres tels que vécue aujourd'hui.
 - i. Uniquement des appels d'offres ?
 - ii. Sélection à un autre niveau ? par exemple que les éditeurs produisent en conformité avec les curricula et que les écoles par leurs choix libres départagent les éditeurs ?

IV. Comment renforcer la collaboration entre les acteurs de la chaîne du livre en vue d'atteindre des objectifs communs ?

- a. Aider chaque maillon à prendre sa place, respecter cette place et ne pas se marcher sur les plates bandes. Par exemple aider à l'installation d'imprimeries qui offrent un rapport qualité/prix acceptable par les éditeurs.
- b. Constituer des groupes d'intervention et de pression forte, en tissant des liens entre corporation et en allant vers les gouvernements pour expliquer les enjeux, les défis, et les solutions préconisées pour un développement durable.

V. Quelles mesures pour soutenir la contribution des organisations professionnelles... au développement de l'industrie locale du livre ?

- a. Que les diverses organisations professionnelles des divers maillons de la chaîne travaillent en rangs serrés et obtiennent de la part de l'Etat un statut juridique, une reconnaissance de la part de l'Etat, avec une dotation de siège et un soutien au fonctionnement.
- b. Avoir un protocole d'accord entre les divers maillons de la chaîne du livre, un code de bonne conduite, des règles à respecter pour des actions efficaces au service du développement de la filière du livre.
- c. Créer un Fonds de soutien à chaque maillon de la chaîne du livre

VI. Comment assurer des stratégies de lecture incluant...

- a. Soutenir les initiatives des organisations de la société civile qui se consacrent à la promotion du livre et de la lecture
- b. Faire des bibliothèques un lieu accueillant, un lieu de vie, un lieu d'expression, de partage. Un espace qui donne envie de lire.
- c. Mettre l'accent sur le renforcement des capacités d'apprentissage de la lecture.
- d. Que les écoles mettent en place des bibliothèques dans leurs écoles, dès la maternelle.